

République française - Liberté - Egalité - Fraternité

Arrêté du Président

N° 2025-270

MB/LY/EM

OBJET : Examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade de technicien territorial principal de 2e classe - session 2025. Arrêté portant liste des admis.

Le Président,

Vu le code général de la fonction publique et notamment le Livre III, Titre II, Chapitres 1^{er} à V, et ses articles L.132-10, L.522-1, L.522-23 à L.522-31, L.523-1, L.523-3 à L.523-6,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Vu le décret n°2010-1360 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 17-II du décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Vu ensemble les arrêtés n° 2022-244 du 14 septembre 2022, et n° 2015-153 du 29 avril 2015 donnant délégation de signature à Monsieur Benoît HAUDIER, Directeur Général Adjoint chargé des concours, de la santé et de l'action sociale, et à Madame Martine BARBEROUX, directrice des concours,

Vu la convention générale établie entre centres de gestion, relative à la mutualisation des coûts des concours et examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Vu l'arrêté n° 2024-187 du 21 août 2024 portant ouverture d'un examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade de technicien territorial principal de 2e classe - session 2025,

Vu l'arrêté n° 2025-20 du 21 janvier 2025 portant liste des admis à concourir à la session 2025 de l'examen professionnel d'accès, par voie d'avancement, au grade de technicien territorial principal de 2e classe,

Vu le procès-verbal de délibération établi par le jury le 13 novembre 2025 fixant la liste des admis à la session 2025 de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement, au grade de technicien territorial principal de 2e classe,

ARRETE

Article 1 : La liste des candidats admis à la session 2025 de l'examen professionnel d'accès par voie d'avancement au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe, conformément à l'état annexé au présent acte, est arrêtée à trente-six (36) admis, répartis comme suit par spécialité :

Spécialités	Admis
Bâtiments, génie civil	5
Réseaux, voirie et infrastructure	2
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	7
Aménagement urbain et développement durable	0
Déplacements, transports	2
Espaces verts et naturels	4
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	4
Services et intervention techniques	11
Métiers du spectacle	1
Artisanat et métiers d'art	0
Total	36

Article 2 : Ampliation du présent arrêté, qui sera publié par affichage électronique sur le site du Centre Interdépartemental de Gestion, sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis.

Publié par affichage électronique
sur le site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr

Le

Fait à Pantin, le 13 novembre 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint chargé des
concours, de la santé et de l'action sociale



Benoit HAUDIER

Arrêté n°2025-270 du 13 novembre 2025

**Annexe à l'arrêté n° 2025-270 du 13 novembre 2025 portant liste des admis
à l'examen professionnel de technicien territorial principal de 2^eme classe
par voie d'avancement de grade**

- Session 2025 -

Liste des candidats admis

Spécialité : Bâtiments, génie civil (5 admis)

BERTRAND Olivier
CALVET Fabien
DARCHOURAK Anouar
LE CORFF Julien
LICATA-CARUSO Franck

Spécialité : Réseaux, voirie et infrastructures (2 admis)

DAIKAHITE Sekhou
THEVENY Christophe

Spécialité : Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration (7 admis)

DAHMANI Mouna
MAHE Julien
MALANDAIN Arnaud
MERVIL Marc
POROTTO Emilie
SAMPAIO Fernando
TAUZIN Jean-Charles

Spécialité : Aménagement urbain et développement durable (aucun inscrit)

Spécialité : Déplacements, transports (2 admis)

LIMONET Justine
RESTOUX Sylvain

Spécialité : Espaces verts et naturels (4 admis)

BATAILLE Manon
DERUEL Doris
REA Solène
SCHMITT Pierre-Emmanuel

Spécialité : Ingénierie, informatique et systèmes d'information (4 admis)

BALLET Claude
BRIAND Florian
DELIEGE Arnaud
DESSE-MARIE Grégory

Spécialité : Services et interventions techniques (11 admis)

AUBRY Mathieu
AUVITY Mathieu
BONILLA Arnaud
DIFI Mohamed
LANGLOIS Laurent
PLUQUET-PONTHIEUX Jonathan
POUJOL Laurent
SAVARY Florian
TEKKI Alan
VEROULT Nicolas
VICIC Dominique

Spécialité : Métiers du spectacle (1 admis)

SALMONA Pauline

Spécialité : Artisanat et métiers d'art (aucun admis)

Arrête la présente liste à trente-six (36) candidats admis.

Publié par affichage électronique
sur le site du CIG petite couronne
www.cig929394.fr

Le

Fait à Pantin, le 13 novembre 2025

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint chargé
des concours, de la santé et de
l'action sociale


Benoît HAUDIER

L'intéressé, s'il désire contester cette décision, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).